

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 6/7 2018 (juin-juillet 2018) — 1 €

32^e congrès de l'UD CGT-FO du Maine-et-Loire

Contre la politique
de destruction des
conquêtes sociales,
préparer la riposte
interprofessionnelle





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'Union
Départementale
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 25 49 60 — mél. :
udfo49@force-ouvriere.fr
Inscrit à la CPPAP n° 0720S07442
Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

2 & 3 L'éditorial de Magali
Lardeux

**4 à 10 : Spécial 32^e
congrès**

4 à 6 Rapport moral et
d'activité!

7 Rapport de
trésorerie

7 Liste des
intervenants

7 et 8 Instances élues

9 à 10 Discours de
Pascal Pavageau

10 à 11 Meeting
intersyndical du 28
juin

12 Images du congrès

Encart 1 : la résolution du
32e congrès de l'UD

Encart 2 : Dossier spécial
Retraites

En guise d'éditorial,
nous reproduisons
la prise de parole
de Magali Lardeux, se-
crétaire adjointe de l'UD,
au rassemblement du 28
juin (voir page 10)

Mes chers camarades, je vous
salue au nom de l'UD Force
Ouvrière.

Nos confédérations et orga-
nisations nationales ont, le 12
juin dernier, adopté un texte
d'appel qui propose la prépa-
ration de la grève interprofes-
sionnelle. Pour cela, elles ont
décidé d'organiser dans un
premier temps cette journée
d'actions, de manifestations,
de rassemblements, de mee-
tings, ce 28 juin 2018.

Si nous sommes rassemblés
devant la gare, c'est pour as-
surer, comme nous l'avons fait
depuis le premier jour, notre
solidarité avec le combat des
cheminots. Nous ne pouvons
que regretter qu'il n'ait pas été
possible d'organiser à l'échelle
nationale une solidarité plus
concrète dès l'origine du
conflit.

Jamais la situation n'aura été
aussi difficile pour la classe ou-
vrière qui subit de plein fouet
les contre-réformes imposées

par le Président des riches et
son gouvernement, sur ordre
de ses amis du patronat :

- ✓ Les ordonnances d'abord, qui sont une entreprise réactionnaire de destruction des droits acquis par l'inversion de la hiérarchie des normes et qui ouvrent la possibilité d'imposer des accords moins protecteurs que la convention collective ou le Code du travail.
- ✓ Un patronat qui s'empresse de mettre en application ces ordonnances écrites sous sa dictée, des actionnaires qui n'ont jamais perçu autant de dividendes, alors que dans le même temps ils bloquent les salaires et organisent les licenciements par milliers dans le secteur privé comme c'est le cas chez Carrefour par exemple avec la disparition programmée de 2 500 emplois...
- ✓ La volonté de briser le statut de la SNCF, le statut des cheminots et la qualité du réseau en privatisant;
- ✓ La volonté de casser les 3 versants de la Fonction publique avec la suppression de 120 000 emplois, des statuts professionnels, du code des pensions civiles et militaires et de la CN-RACL;
- ✓ L'annonce à la chaîne de privatisations d'Aéroport de Paris, de la Française des jeux, d'Engie, avec comme conséquence la casse des statuts des personnels concernés.
- ✓ La volonté de plonger dans la précarité plus encore de retraités en augmentant de 1,7 point la CSG; CSG que nous avons toujours combattue, parce qu'elle substitue l'impôt à la cotisation, donc l'impôt au salaire différé, pour préparer l'étatisation-destruction de notre sécurité sociale.
- ✓ L'organisation de la sélection à l'université. Il y a aujourd'hui des dizaines de milliers de lycéens qui passent le bac, mais qui ne savent toujours pas s'ils auront demain une place dans l'enseignement supérieur.

Et enfin, le président de la République, frénétique de la contre-réforme, a décidé de détruire l'ensemble de nos régimes de retraite. Sous prétexte d'équité, le gouvernement a décidé de faire 15

milliards d'économies sur les retraites et organiser une contre-réforme qui — selon la plupart des économistes — aurait pour conséquence la baisse de 15 % en moyenne des pensions et contraindrait les salariés à reculer leur âge de départ.

Et cerise sur le gâteau, ils voudraient à cette occasion s'attaquer aux pensions de réversion, perçues à 80 % par des veuves. C'est-à-dire plonger dans la précarité ces femmes retraitées qui subiraient la double peine : moins payées, plus exploitées que les hommes durant toute leur vie de travail et à qui l'on supprimerait une des rares compensations à leur surexploitation.

Mais dit-il, tout cela se ferait « dans la concertation ».

Nous ne sommes pas dupes ! On nous l'a déjà « jouée » la concertation avec les ordonnances ! avec la réforme de la SNCF... Tout est bouclé d'avance ! Il n'y a pas de négociation ! « Vous discutez... je décide », telle est la devise de Jupiter.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Depuis des mois, la classe ouvrière cherche à résister, à combattre :

Les cheminots cherchent à bloquer une réforme destructrice. **Les retraités** continuent à descendre dans la rue. **Les personnels des EHPAD** réagissent contre les conditions de travail

dégradées et contre les conditions d'existence des anciens. **Les salariés d'Air France** grève après grève, ne désarment pas. **Les salariés de Carrefour** malgré les difficultés qu'ils rencontrent, ne s'avouent pas vaincus. **Les salariés de l'Énergie, d'Eiffage** sont aussi dans l'action, sans compter ces milliers d'entreprises où les salariés se mobilisent sur les salaires, les conditions de travail, contre les licenciements...

Nous le savons tous : secteur par secteur, entreprise par entreprise, nous ne pourrions au mieux que limiter la casse, mais pas mettre un coup d'arrêt à cette politique d'ensemble !

Contre une politique d'ensemble, il faut une riposte d'ensemble, privé et public, dans l'action commune.

Nos confédérations et organisations nationales doivent se rencontrer le 30 août pour décider d'une riposte interprofessionnelle.

Ce 28 juin, nous prenons date.

Ce 28 juin, nous nous rassemblons, nous discutons pour préparer les conditions du rapport de force qui permettra de faire entendre nos revendications et de stopper la mécanique infernale des mesures brutales du gouvernement et du patronat, avec les travailleurs en ayant pour objectif de bloquer l'économie.

Je profite de ce rassemblement pour réaffirmer ce que nous avons déclaré dans le communiqué intersyndical départemental qui appelle à ce rassemblement :

« Nous appelons en commun l'ensemble des salariés du public et du privé, les retraités, les étudiants et les lycéens à se réunir pour discuter de la situation, de leurs revendications et ainsi préparer les conditions du rapport de force interprofessionnel par la grève à la rentrée. »

Préparons dès maintenant une action unitaire à la rentrée, tous ensemble, privé et public, en affirmant nos revendications :

- ▶ **Non à la retraite par points !**
- ▶ **Abrogation du « pacte » ferroviaire !**
- ▶ **Augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux !**
- ▶ **Maintien de tous les services publics et des 3 versants de la fonction publique !**
- ▶ **Maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire ! Non à la sélection à l'entrée à l'université ! »**



SPÉCIAL 32^e CONGRÈS DE L'UD

Le XXXII^e congrès de l'Union Départementale du Maine-et-Loire s'est tenu à Segré le 7 juin dernier. Il a rassemblé plus de 430 délégués, de nombreux invités et des partenaires. Au total, près de 500 personnes y ont assisté.

Ce congrès a été présidé dans un premier temps par Hubert Raguin, secrétaire de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle, puis, dès son arrivée, par Pascal Pavageau, le nouveau secrétaire général de notre confédération.

Pascal Pavageau a conclu le congrès par un discours enflammé et mobilisateur.

M. le maire de Segré en Anjou bleu (nom de la commune nouvelle), très impressionné par l'importance de l'assistance a prononcé quelques mots d'accueil en présentant le territoire de la commune. Il

a dit apprécier les relations entretenues avec Force Ouvrière, « même si, dans la dernière période, nous avons pu avoir des désaccords », a-t-il dit en évoquant la question des rythmes scolaires.

Amaël Dietz Thomain le secrétaire de l'Union Locale FO du Segréen a ensuite accueilli le congrès en indiquant notamment le travail réalisé en matière d'implantation.

Catherine Rochard a ensuite complété son rapport moral et d'activité (extraits)

Après avoir salué invités et congressistes, Catherine Rochard indique que « ce 32^e congrès marque le 70^e anniversaire de notre Union Départementale...

Le 70^e anniversaire de l'UD

Pérenniser le syndicalisme libre

et indépendant, poursuivre son développement, telle a été la tâche de tous les camarades qui ont administré l'Union Départementale, telle est la tâche de ceux qui continuent de l'administrer aujourd'hui...

En avril 1948, Raymond PATOUX alors secrétaire de l'UD s'adressait au congrès dans ces termes :

«Aujourd'hui, nous ouvrons notre 29e congrès qui revêt un intérêt tout particulier, étant donné les événements qui se sont produits, au cours de l'année, au sein de notre mouvement syndical... Quoi qu'en disent les éléments de la C.G.T., nous sommes ceux qui sont chargés de continuer le travail que nos prédécesseurs ont commencé.»

Loi travail, ordonnances... et « concertation »

Catherine Rochard revient ensuite longuement sur l'ensemble des coups portés au Code du travail et aux conventions collectives en application du "Rapport Combrexelles"

Elle rappelle le combat mené en commun avec la CGT, la FSU et Solidaires d'abord contre la loi

El Khomri : « Pas moins de 16 journées de grève et de manifestations se sont succédé. Il y a eu des milliers de manifestants dans le département.

Ce que nous retiendrons de ce combat, c'est que ces 4 mois de confrontation ont brisé le syndicalisme rassemblé CGT - CFDT et ont plongé le gouvernement dans une crise profonde... Si nous n'avons pas obtenu le retrait du projet de loi, pour autant nous ne sommes pas sortis brisés de ce conflit. À l'inverse, nous en sommes sortis renforcés dans notre capacité d'organisation indépendante à mettre en avant des revendications claires sur lesquelles les salariés se retrouvent. »

Elle revient ensuite sur les conditions particulières de l'élection d'Emmanuel Macron (taux d'abstention record, "dégagisme" qui a emporté les partis qui avaient gouverné jusque là, faible score électoral du candidat finalement élu...)

« Le plus mal élu de la 5e République, malgré cette base électorale fragile a très rapidement mis en œuvre... "à la hussarde" un train de réformes contre les conquêtes sociales et particu-



SPÉCIAL 32^e CONGRÈS DE L'UD

lièrement contre le Code du travail... » rappelle-t-elle en évoquant les ordonnances "Travail" Elle évoque ce qu'il convient d'appeler la "méthode Macron" de concertation : « Nous sommes à l'opposé de ce que nous appelons "négociation" C'est "discutons de ce que je veux bien que nous discussions, et de toute façon je décide." »

Contre le corporatisme

Après avoir évoqué les effets déléteres de ces lois, en particulier celles des ordonnances, Catherine Rochard insiste :

« Le gouvernement... voudrait aller encore plus loin dans l'intégration des organisations syndicales. Il ne s'agirait plus pour elles de défendre les intérêts particuliers des salariés, mais de participer à la mise en œuvre de ce que Macron appelle "l'intérêt général", c'est-à-dire, au bout du compte, celui du capital financier...

Cela mes camarades, ça s'appelle le "corporatisme"! Et cela Camarades nous l'avons toujours combattu, nous continuerons de le combattre, parce qu'il signifierait tout simplement notre disparition comme organisation indépendante! »

Alors oui nous avons eu raison tout au long de l'année, dans le respect des mandats de la Commission administrative, du bureau de l'UD de mener le combat aux côtés de la CGT, de la FSU, de SUD et des organisations étudiantes! » dit-elle.

Après avoir indiqué à quel point

la réforme de la formation professionnelle est catastrophique pour les salariés, elle indique enfin que, voulant en finir avec les syndicats indépendants, le gouvernement a décidé de s'attaquer au paritarisme.

Défendre les services publics

« Nous ne cessons de répéter qu'il ne peut y avoir de république sans service public, garant de l'égalité de droits », dit-elle, puis elle décrit les batailles menées par les syndicats de l'UD en défense des services publics. Contre la fermeture des trésoreries locales, contre les fermetures d'établissements scolaires : « Nous avons avec nos camarades de la FNEC contraint le Conseil départemental à laisser 2 collèges ouverts sur Angers. Il faut poursuivre à Saumur! »..

Elle décrit ensuite la réforme territoriale et ses conséquences : « Notre département a été un département d'expérimentation dans la réforme territoriale. Nous comptons 357 communes en 2015, aujourd'hui il en reste 183... C'est une brutalité sans égale pour les citoyens qui ne savent plus où s'adresser et que dire des agents, de leurs conditions de travail et de rémunération...

Défendre l'hôpital et les Ehpad

Depuis plusieurs mois, nos camarades du CHU d'Angers s'affrontent avec la Direction qui a décidé d'un plan d'économie » indique-t-elle. « C'est la même

situation au CESAME! plusieurs milliards d'euros d'économie sont imposés aux établissements de santé... Camarades, nous n'en avons pas fini avec les réformes dans les hôpitaux » dit-elle, en indiquant que le gouvernement prépare « une réforme systémique de ce système de santé construit grâce à l'assurance maladie après 1945... Allons-nous laisser détruire un système de santé qui nous est envié, qui est un exemple? La bataille ne fait que commencer! »

Quant aux Ehpad, confirme Catherine, « la réponse par la ministre de la Santé apportée aux personnels après 2 journées de mobilisation sans précédent n'est pas acceptable! »

Pour tous ces combats, l'Union Départementale a apporté son soutien et continue de soutenir les camarades!

Solidarité avec les cheminots en grève!

« Ce congrès se déroule alors que les cheminots poursuivent de manière exemplaire, un combat contre le pacte ferroviaire décidé par le gouvernement et qui annonce la fin de leur statut. Tout est organisé à cette étape pour les isoler, les discréditer alors la question du pacte ferroviaire n'est pas qu'une question de cheminots.

Il nous appartient aujourd'hui comme nous le faisons depuis le début, de leur apporter tout le soutien dont ils ont besoin et de réfléchir aux actions à mener. »



SPÉCIAL 32^e CONGRÈS DE L'UD

Le secteur privé n'est pas épargné !

Dans le secteur privé, les plans de licenciements se succèdent, et cela alors que « la France est la championne du monde du reversement des dividendes! » indique Catherine Rochard.

« Carrefour qui a bénéficié largement de bien des cadeaux s'apprête à licencier plus de 2 000 salariés. C'est ce qui a conduit les salariés à se mettre en grève, grève massivement suivie dans les 2 magasins angevins dont un n'a pas ouvert ses portes... »

Revendiquer, résister !

« Revendiquer, résister, reconquérir, c'est ce à quoi les syndicats s'attachent au quotidien ! et durant ces 3 années des conflits ont été menés notamment sur la question des salaires et ont abouti à la signature d'accords portant sur des augmentations de salaire et notamment à la Polyclinique du Parc, ETI, Laiterie Tessier...

Être qualifiés de syndicalistes de la feuille de paie nous va bien camarades! »

La réforme des retraites qui vient

« Nous ne sommes pas au bout de nos peines... Le gouvernement prépare les prochaines réformes notamment celle des retraites!

Objectif, un régime unique par points et la fusion des régimes!... Nous aurons bien évidemment

l'occasion d'y revenir parce que pour FO, rien de cela n'est envisageable! le régime par point est une manière de diminuer le montant des retraites en faisant fluctuer le montant de la valeur du point lors de la liquidation de la retraite. Nous avons tout à craindre de la méthode du gouvernement qui lance une consultation citoyenne comme moyen de convaincre et pour s'éviter un conflit! Alors il va falloir engager la bataille. »

Préparer l'affrontement qui vient

Catherine Rochard insiste : « Depuis le début de l'année, les conflits éclatent partout, pénitentiaires, EHPAD publics et privés, Hôpitaux, Enseignement, Air France, les cheminots! Dans cette situation nous savons tous que nous n'allons pas y arriver secteur par secteur!

Il n'y a pas d'autre issue qu'une réponse d'ensemble, interprofessionnelle et d'envergure contre toutes ces attaques. Faisons de ce congrès un point d'appui dans notre département pour rassembler, résister, revendiquer et reconquérir. » dit-elle en appelant à mettre en pratique les décisions du Congrès confédéral.

Renforcer le syndicalisme indépendant, renforcer Force Ouvrière

« Pour réussir, la question qu'il ne faut pas éviter, mais au

contraire se poser au quotidien est celle du développement de l'organisation », insiste-t-elle

« Nous ne devons rien lâcher... œuvrer ensemble pour réussir les élections, et cette année l'enjeu est important parce que les élections dans la Fonction publique se dérouleront le 6 décembre, et parce que jusqu'au 31 décembre 2019, toutes les entreprises du secteur privé vont également organiser les élections pour mettre en place partout le Comité social économique. »

Catherine Rochard évoque ensuite les élections aux HLM, et la nécessité de faire des outils de communication de l'UD, Le Combat Social FO 49 et le site fo49.fr des instruments au service du développement. Pour cela, les syndicats doivent transmettre leurs informations à l'UD insiste-t-elle.

Catherine termine son propos en remerciant tous ceux qui ont œuvré pour que ce congrès se tienne dans de bonnes conditions et conclut :

« Camarades,

Ne lâchons rien, résistons, revendiquons, rassemblons les salariés au sein du syndicalisme libre et indépendant qu'est la CGT Force Ouvrière.

Vive l'Union Départementale FO
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Merci et à vous la parole. »



SPÉCIAL 32^e CONGRÈS DE L'UD

Le rapport de trésorerie

Maryline Petit a ensuite présenté le rapport de trésorerie, sur les comptes arrêtés 2015 et 2016 (les comptes 2017 n'ayant pas encore arrêtés par la CA, comme le prévoient les statuts)

Elle indique que le résultat financier est positif. Ce résultat dit-elle, est le produit d'une croissance des recettes (Maryline Petit annonce qu au congrès qu'entre 2014 et 2015, le nombre de timbres a progressé de 14 %

et elle en félicite les camarades) et d'une stricte gestion des dépenses.

Elle insiste sur le fait que nous devons être conscients que notre indépendance dépend de notre capacité à faire croître la part des cotisations dans les ressources financières de l'UD. Elle remercie aussi les trésoriers des syndicats : de réels progrès ont été constatés quant aux remontées des cotisations et les

retrads de paiement sont aujourd'hui marginaux.

À l'issue de sa présentation, la commission de contrôle annonce avoir expertisé les comptes, n'y avoir deceller aucun problème et a donné quittus au trésorier.

Pascal Pavageau ajoute que le trésorier confédéral lui a indiqué que la gestion de la trésorerie de l'UD 49 est «remarquable».

Les interventions des camarades

Il serait trop long, dans le cadre de ce bulletin, de reprendre le contenu de toutes les interventions. Elles seront disponibles sur le site de l'UD dans les prochaines semaines.

Les camarades suivants sont intervenus :

- **Magali Lardeux**, pour le SNU-DI FO (enseignants du primaire) ;
- **Jacques Foubert**, pour l'Union Départementale des Retraités;
- **Frédéric Neau**, pour les Organismes Sociaux;
- **Christian Noguerra**, pour la Santé Privée;
- **Patrick Bourget**, pour les enseignants du secondaire ;
- **Pascal Boisse**, pour les cheminots d'Angers;
- **Chantal Chauvry-Lanche**, pour les territoriaux du Saumurois;
- **Brigitte Molines**, pour l'Ehpad de Trélazé;
- **Pierre-Yves Landreau**, pour

les Organismes sociaux;

- **Christian Mérot**, pour l'Union Syndicale des Métaux;
- **Joël Yquel**, pour le syndicat de l'alimentation;
- **Vincent Lanche**, pour les OSDD;
- **Jean-jaques Nicolaï**, pour le SNFOCOS;
- **Frédéric Dauvier**, pour l'Ehpad Résidence Val d'Oudon
- **Patrice Bouyer**, pour les territoriaux de la ville d'Angers;
- **Marc Mandelbaum**, pour le syndicat de l'Action Sociale;
- **Anthony Kerdreux**, pour les OSDD (Mutualité);
- **Georges Davoury**, pour l'Ehpad de Drain;
- **Maryline Petit**, pour Angers Loire Habitat;
- **Isabelle Sabard**, pour le syndicat de Carrefour Grand maine;
- **Philippe Boussion**, pour Unité SGP Police FO
- **Emmanuel Dubourg**, pour le CHU d'Angers;



- **Bernard Dessable**, pour rapporter sur le travail du service juridique de l'UD;
- **Catherine Lorre**, des OSDD (Pôle Emploi)
- **Lardeux Cyril**, des OSDD (Stream)

Les votes des rapports et l'élection des instances

Les deux rapports, d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.

Les instances ont été élues :

Commission administrative, titulaires :

- **Xavier ALLAIRE** (CONSEIL DEPARTEMENTAL), sortant.
- **Patrick BOURGET** (SNFOLC), sortant.

- **Patrice BOUYER** (TERRITORIAUX ALM ET VILLE D'ANGERS), sortant.
- **Benjamin DELRUE** (CHU ANGERS), nouveau.
- **Emmanuel DUBOURG** (CHU ANGERS), sortant.
- **Willy DUVAL** (METAUX ANGERS), sortant.
- **Fabienne FEVRIER** (ASSURANCES) sortante.

- **Monique GENET** (SDAS), sortante,
- **Nicolas GEORGES** (EDF), nouveau.
- **J.-François GRONDIN** (ALIMENTATION), nouveau.
- **Stéphane HAY** (PRODUCTION TRANSFORMATION AGRICOLE), sortant.
- **Sophie JEAN** (FO COM), sortante.

SPÉCIAL 32^e CONGRÈS DE L'UD

- **Pierre JOUNIAUX** (SNPRESS), sortant.
- **Anthony Kerdreux** (OSDD), sortant.
- **Vincent LANCHE** (OSDD), nouveau.
- **P.-Yves LANDREAU** (ORGANISMES SOCIAUX) sortant.
- **Magali LARDEUX** (SNUDI), sortante
- **Béatrice LEFEBVRE** (SANTE PRIVEE), sortante
- **Catherine LORRE** (OSDD), sortante.
- Amélie MARTINEAU (OSDD), sortante
- **Christian MEROT** (METAUX ANGERS), sortant.
- **Brigitte MOLINES** (CESAME), sortante.
- **Frédéric NEAU** (ORGANISMES SOCIAUX), sortant.
- **Jean-Jacques NICOLAI** (SNFOCOS), sortant.
- **Christian NOGUERA** (SANTE PRIVEE), sortant.
- **J.-Jacques PEAUD** (CE-SAME), sortant.
- **Maryline PETIT** (ANGERS LOIRE HABITAT), sortante
- **Gaudric POIRÉ** (ATT REGION), nouveau.
- **Benoît RENAULT** (UNITE SGP-POLICE), sortant.
- **Catherine ROCHARD** (SANTE PRIVEE), sortante.
- **Françoise ROCHETTE** (SANTE PRIVEE), sortante.
- **André SORIN** (FO COM), sortant.
- **Noël XAVIER** (BATIMENT), sortant
- **Joël YQUEL** (ALIMENTATION), sortant

- **A.-Marie YVIN** (OSDD), sortante.

Commission administrative, suppléants

- **Olivier CAMBRUN** (SDFOEP49), nouveau.
- **Rudy COQUIN** (PENITENTIAIRE), nouveau.
- **Marie CORRIA** (CESAME), nouvelle.
- **Patrick CRILOUX** (METAUX ANGERS), nouveau.
- **Frédéric DAUVIER** (RESIDENCE VAL D'OUDON), sortant.
- **Cyril LARDEUX** (OSDD-STREAM), nouveau.
- **Noémie MONIER** (METAUX ANGERS), sortante.
- **Annie MOTHAI** (OSDD), sortante.
- **Morgane MOUREAUX** (SNUDI), nouvelle.
- **Yann PAUL** (ORGANISMES SOCIAUX), nouveau.
- **Sophie QUINCHARD** (SNPRESS), sortante.
- **Céline ROBERT** (SNIPAT), nouvelle.
- **Olivier ROSIER** (SNETAA), sortant.
- **Mireille ROUILLARD** (ALIMENTATION), nouvelle.

Commission des conflits

- **Emmanuelle DAVY** (CHU), nouvelle.
- **Jacques FOUBERT** (SNAMA), sortant.
- **Michel GODICHEAU** (SNFOLC), sortant.
- **Dominique RUAU** (FO COM), sortante.
- **Alexandre TALLIER** (CE-

SAME), nouveau

Commission de contrôle

- **Alain BOET** (SNFOCOS), sortant.
- **Bernard DESSABLES** (METAUX ANGERS), sortant.
- **Hélène JOUANNEAU** (CHU), nouvelle.
- **Guy CARNOT** (ST EXUPERY), sortant.
- **Philippe RAIMBAULT** (CE-SAME), nouveau.

Bureau élu par la Commission Administrative

- **Catherine ROCHARD**, Secrétaire générale.
- **Magali LARDEUX**, Secrétaire adjointe.
- **Joël YQUEL**, Secrétaire adjoint.
- **Maryline PETIT**, Trésorière.
- **Anthony Kerdreux**, Trésorier adjoint.
- **Jacques FOUBERT**, Désigné au titre de l'UDR 49.
- **Patrick BOURGET**.
- **Patrice BOUYER**.
- **Benjamin DELRUE**.
- **Sophie JEAN**.
- **Catherine LORRE**.
- **Frédéric NEAU**.
- **Jean-Jacques NICOLAI**.
- **Christian MÉROT**.
- **Jean-Jacques PEAUD**.
- **Benoît RENAULT**.



SPÉCIAL 32^e CONGRÈS DE L'UD

Le discours de pascal Pavageau, Secrétaire général de la Confédération

Pascal Pavageau a conclu le congrès de l'UD. Son discours est visible sur le site de l'Union Départementale, nous ne pouvons en donner ici que quelques éléments.

Pascal est revenu sur le Congrès confédéral et les débats intenses qui s'y sont tenus. « Malgré nos différences, malgré nos débats... nous savons nous retrouver. Nous avons été en capacité d'adopter à plus de 99 %, une résolution générale qui est dense, qui donne beaucoup de positions de l'organisation. »

Il annonce ensuite au congrès que le bureau confédéral, en application des résolutions de congrès, a pris contact avec l'ensemble des autres organisations syndicales pour leur proposer une mobilisation interprofessionnelle aussi rapidement que possible, dans l'unité la plus large possible. « Le reste ne dépend pas de nous » dit-il, en annonçant qu'en tout état de cause, quel que soit le résultat de ces discussions, la confédération prendrait ses responsabilités et appellerait à la mobilisation, « parce qu'aujourd'hui, dit-il, le seul moyen... de bloquer ce rouleau compresseur de destruction totale des fondements de notre République, de notre démocratie sociale et de l'ensemble de nos droits collectifs, c'est la mobilisation interprofessionnelle et notamment par la grève interprofessionnelle avec l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse de ce pays! »

Il constate que les débats du congrès qui ont encore une fois démontré que nous sommes confrontés aux trois mêmes maux : austérité, compétitivité, flexibilité!

C'était vrai hier, c'est vrai aujourd'hui. « Mais il y a une différence constate-t-il, c'est qu'au-delà de cette ligne poli-

tique, il y a une vision de la société... Une vision où il n'y a plus de cadre collectif, une vision du chacun pour soi...

Plus de sécurité sociale collective, plus de statuts, plus de conventions collectives, une société où il n'y a que des individus en concurrence les uns avec les autres! » Toutes les contre-réformes économiques, sociales, fiscales qui ont été menées conduisent à constater que c'est cette vision de la société qui est à l'œuvre : l'individualisation et le chacun pour soi. Pour le démontrer, il reprend les différentes réformes de ce gouvernement (SNCF où le principal objectif poursuivi est la destruction du statut des cheminots, fonction publique, où là encore, au-delà des politiques d'austérité poursuivies, l'attaque gouvernementale se concentre sur le statut général de la fonction publique. C'est le sens de CAP 22 dit-il).

Pascal Pavageau se livre ensuite, en s'attaquant à CAP 22, à une défense passionnée, exemples à l'appui, de la fonction publique.

« Nous ne laisserons pas faire sur le statut des cheminots! Nous ne laisserons pas faire sur le statut des 1700 agents de l'Assemblée nationale! Nous ne laisserons pas faire sur le statut des 5,4 millions de fonctionnaires! » proclame-t-il.

Il alerte : « Ne vous y trompez pas, les conventions collectives sont tout autant menacées ». En effet avec la réflexion sur les



branches — que FO ne refusait pas, ce que cherche le gouvernement c'est la fusion des conventions collectives et la destruction des droits en pratiquant systématiquement l'alignement par le bas.

Pascal Pavageau caractérise la réforme de la formation professionnelle en indiquant qu'elle relève de la même logique : on passe d'un droit collectif à un transfert de responsabilité où chaque salarié devra se débrouiller seul pour se former.

« Et le pompon, c'est la retraite! » Pascal l'affirme : notre système de retraites est le meilleur qui existe au monde, puisqu'il assure une solidarité intergénérationnelle et entre les salariés. La volonté gouvernementale est, là aussi, une volonté d'individualisation.

SPÉCIAL 32^e CONGRÈS DE L'UD

Revenant sur le sens de la politique poursuivie, il affirme qu'elle procède d'une « vision ». C'est bien sûr une politique pour les riches, tout le montre, mais c'est beaucoup plus profond que cela. « C'est une politique qui est menée pour ceux qui ont eu la chance, les moyens, ou la capacité, à un moment donné, de réussir seuls et qui n'ont pas besoin du cadre collectif. Une politique menée pour les 10 % "premiers de cordée" dans le mépris, ou plutôt l'ignorance, des 90 % "derniers de corvée" ! »

En corolaire, ce gouvernement affiche un mépris à l'égard de tous les contrepoids, et en particulier à l'égard des organisations syndicales. « Mais nous allons lui rappeler qu'on existe. Nous allons gagner les élections du 6 décembre ! » affirme-t-il parce que nous allons défendre le statut !

« Notre héritage syndical, ce sont les 93 % de travailleurs couverts par une convention collective ou un statut, la négociation collective, les conventions collectives » et cet héritage là, dit-

il, nous le défendrons ! « Nous sommes les militants d'un très vieux syndicat, bien plus vieux que 70 ans... Nous avons créé les cadres collectifs, la sécurité sociale... Soyons fiers de cet héritage !... Revenons en résistance, montons sur les barricades. ! Revendiquons !... Vive l'Union départementale du Maine et Loire, vive la confédération générale du Travail Force Ouvrière ! Revendiquer ! Résister ! Reconquérir ! »

EN DIRECT DES SYNDICATS

28 juin : 300 militants rassemblés pour préparer la riposte interprofessionnelle à la rentrée

Le 28 juin, près de 300 salariés du public et du privé, essentiellement des militants, ont répondu à l'appel de FO, la CGT, la FSU, l'UNEF et l'UNL. Ils se sont rassemblés sur le parvis de la gare d'Angers.

Comme le spécifiait le communiqué intersyndical, il s'agissait d'organiser une étape pour préparer « *dès maintenant une action unitaire à la rentrée tous ensemble, privé et public, en affirmant nos revendications, comme dans tout le pays !* »

Toutes les organisations qui appelaient au meeting ont pris la parole. Magali Lardeux est intervenue au nom de l'UD Force Ouvrière et son intervention est reproduite en éditorial de ce numéro du Combat Social. De

militants de divers secteurs sont intervenus ensuite.

Nous reproduisons les interventions des camarades Force Ouvrière :

Mélanie Cochard, cheminots Force Ouvrière

« Bonjour à tous. Je suis Mélanie COCHARD secrétaire adjointe du syndicat FO cheminots. Après 3 mois de conflits pour le retrait pur et simple du nouveau pacte ferroviaire, je suis un peu amère de vous dire que ça fait du bien de voir enfin un meeting intersyndical et interprofessionnel.

Il est dommage que cette action unitaire soit si tardive, mais elle a le mérite d'exister. Le combat continue.

Pour FO cheminots nous nous battons depuis le début pour le maintien du statut, contre le transfert obligatoire du personnel, contre l'ouverture à la concurrence et la transforma-

tion de la SNCF en société anonyme, en clair pour le retour à une SNCF une et indivisible.

Ce combat est le combat de tous, salariés du privé et du public, étudiants, usagers des transports, retraités.

Nous devons faire entendre ces revendications auprès des politiques au pouvoir.

Plus que jamais, l'unité, la vraie



Mélanie Cochard

EN DIRECT DES SYNDICATS

est nécessaire.

Nous demandons nous cheminots l'abrogation de la loi pacte ferroviaire.»

Benjamin Delrue, FO CHU d'Angers

Dans les hôpitaux, et notamment au CHU, nous sommes engagés depuis plusieurs mois dans le combat contre la politique de destruction de l'hôpital public. La politique gouvernementale en matière hospitalière s'inscrit en effet dans une logique d'asphyxie des établissements, dans une logique de casse du service public hospita-

lier. Les hospitaliers paient cette politique au prix fort. Ils doivent « éponger » par la diminution des effectifs, par la diminution des rémunérations des contractuels et par le développement de la précarité dans les services, ils doivent éponger une « dette » qui n'est pas du tout la leur.

Cette logique-là, elle est la même partout. On réduit les services publics, on augmente les profits des entreprises en s'attaquant aux droits collectifs, on s'attaque aux statuts!

Les salariés de l'énergie ont raison de se battre. Les cheminots ont raison de s'opposer depuis

le début au «pacte ferroviaire». Malgré les obstacles qu'ils ont rencontrés sur leur route, leur détermination reste intacte. C'est la voie que nous devons suivre aujourd'hui. Ce que nous avons à dire, c'est «convergence de la grève»! Dès le mois de septembre, organisons, partout où c'est possible la riposte interprofessionnelle. Nous n'y arriverons pas seuls chacun dans nos boîtes. Nous n'y arriverons que par la riposte interprofessionnelle, que par la grève! Merci à vous, et soutien total aux cheminots et à tous les secteurs en grève!

Catherine Rochard

et le bureau de l'Union Départementale vous souhaitent de bonnes vacances à tous

Et n'oubliez pas... Si vous avez des vacances aujourd'hui c'est parce que nos prédécesseurs ont combattu pour. Prenez des forces pour préparer les combats de la rentrée.

Résister, revendiquer, reconquérir!

1936 : les premiers congés payés







32^{ème} Congrès de l'Union Départementale *cgt - Force Ouvrière* de Maine-et-Loire



Résolution

Le XXXII^e congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire, réuni à Segré le Jeudi 7 Juin 2018, réaffirme son attachement aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906 et tout particulièrement à l'indépendance syndicale.

Base de l'action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'exprime à l'égard des gouvernements, du patronat, des partis, des ONG, des églises et des sectes.

En rejetant toute neutralité ou indifférence, le congrès confirme que cette indépendance de jugement et de comportement s'exprime notamment par aucune consigne que ce soit pour toute élection et manifestation à caractère politique.

Le congrès s'opposera à toute velléité corporatiste des pouvoirs publics de vouloir associer les organisations syndicales à la gouvernance économique du pays. Les organisations syndicales ne peuvent y participer. Leur rôle est de défendre les intérêts particuliers et les revendications des salariés et non l'intérêt général qui demeure du ressort des gouvernements et des parlementaires.

POUR L'ARRÊT DE L'AUSTÉRITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

Alors que la crise sans précédent du système capitaliste se développe en France comme partout en Europe et d'autres régions du monde, le Congrès condamne les plans d'austérité imposés aux salariés (actifs, retraités, chômeurs) par la Troïka (Union européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International), servilement appliqués par les gouvernements successifs.

Devant l'accélération de la destruction de la Sécurité sociale, des régimes de retraite, du Code du travail et des conventions collectives, des services publics et des statuts des salariés du secteur public, visant à faire payer la facture de la crise aux salariés, le congrès oppose les revendications pour résister à la régression sociale.

Le congrès réaffirme son attachement à la négociation et à la pratique contractuelle qui repose sur la reconnaissance d'intérêts particuliers des salariés.

Notre indépendance s'exprime aussi à travers le refus d'une intersyndicale permanente, volonté de « syndicalisme rassemblé », qui met à mal le pluralisme syndical et tend à imposer comme base le moins-disant revendicatif. Aux actions sur des plateformes fourre-tout, le congrès oppose la mobilisation sur des revendications claires.

Le Congrès apporte son soutien indéfectible aux travailleurs dans la lutte, en France et dans le monde entier. Le congrès affirme sa solidarité envers tous les salariés qui combattent pour la défense des droits collectifs et de leurs statuts, notamment les cheminots, et se félicite de la victoire du « NON » au référendum d'Air France en l'occurrence organisé par la direction.

Pour le congrès, l'aggravation continue des politiques d'austérité ne laisse d'autre choix que le recours au rapport de force et à la grève interprofessionnelle pour faire aboutir les revendications.

Le congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire confirme son accord avec les résolutions adoptées lors du congrès confédéral de Lille d'avril 2018, qui rassemblent les exigences ouvrières indispensables à la relance économique et à la défense des droits collectifs et individuels des salariés.

Le congrès met l'accent sur des mesures d'urgence pour mettre un premier coup d'arrêt à la politique d'austérité. En premier lieu, il exige le retrait de tous les « cadeaux » fait par le gouvernement au patronat et aux plus riches au nom de l'insupportable et arrogante théorie du ruissellement qui s'ajoutent à ceux des gouvernements précédents : Pacte de responsabilité, suppression de l'ISF, flat tax sur les dividendes,

exit-tax,...

Le Congrès revendique l'abandon des 59 milliards d'économies dans le budget de l'État, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales en application du Pacte de responsabilité. Il exige le retrait de la hausse de 25 % de la CSG, de la baisse des allocations logement, de la hausse de la TIPP, des nouvelles coupes budgétaires qui se traduisent notamment par le gel du point d'indice des fonctionnaires, par la baisse des pensions de retraite, par la réduction des prestations de la Sécurité sociale, par l'étranglement des collectivités territoriales et

SALAIRES ET CONVENTIONS COLLECTIVES

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et minimas sociaux est indispensable à l'évolution de la consommation des ménages, clé de la croissance économique.

Pour cela, le congrès revendique avec la confédération, auprès du gouvernement :

- ▶ le SMIC à 1800 €,
- ▶ l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique avec une augmentation de rattrapage de 18 % de la valeur du point d'indice,
- ▶ la généralisation d'un 13^e mois de salaire,
- ▶ le minimum retraite au niveau du SMIC et l'intégration des primes pour le calcul des pensions du public

Face à la désindustrialisation croissante, organisée sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union européenne, relayés par les gouvernements successifs, le congrès dénonce le dogme européen de la « concurrence libre et non faussée » et revendique une réelle politique industrielle pour stopper les privatisations, les délocalisations ainsi que le dumping fiscal et social.

Conséquence de cette politique du « laisser-faire », notre département a perdu beaucoup d'emplois industriels ces trente dernières années. Plusieurs grandes entreprises (Thomson, Thyssen, Constellium [ex Cegedur], Valéo EEM Angers la Roseraie, Motorola, Bull, ACT, NEC Packard Bell, Eram, Christian Lacroix, Georges Reich, New Man, les Ardoisières....) et de nombreuses TPE et PME ont disparu ou ont fortement réduit leurs effectifs.

Aussi, le congrès considère que l'État a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels ainsi que de relancer l'activité industrielle dans le pays, y compris par la prise majoritaire du capital des entreprises.

À 8,1 %, le taux de chômage officiel dans le département reste

EMPLOI

des organismes du logement.

Le congrès exige également l'abrogation de la loi Travail et des ordonnances Macron qui facilitent les licenciements, s'en prennent à la juridiction prud'homale, étendent les possibilités de recours au travail dominical, permettent des accords d'entreprises moins-disant que les conventions collectives par l'inversion de la hiérarchie des normes et donnent la possibilité de contourner la législation du travail par un simple contrat civil individuel.

- ▶ le retrait du jour de carence dans la fonction publique.

Le congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômes dans les grilles de classifications.

Face à la volonté patronale et gouvernementale de réduire le coût du travail, le congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

à un très haut niveau. Pour rappel, le taux de chômage était de 6 % à la fin 2007. Dans les arrondissements d'Angers (8,9 %) et de Saumur (9,4 %), il est au-dessus de la moyenne nationale (8,6 %). Les statistiques marquent une hausse des emplois précaires, catégories B et C.

Le congrès exige le rétablissement des dispositifs de préretraites dès 55 ans avec embauches compensatrices ainsi que le rétablissement du dispositif ARPE (une embauche pour un départ).

Le congrès constate, comme il l'avait craint, que la fusion de l'ANPE et de l'Assedic a détérioré les conditions de travail des agents et les services rendus aux demandeurs d'emploi. Face à la volonté du gouvernement de supprimer des postes, le congrès revendique une augmentation significative des moyens de Pôle-emploi.

Pôle-Emploi doit assurer les 3 missions qui lui sont dévolues à savoir l'orientation, l'indemnisation et le placement sans passer par l'externalisation d'activités et une dématérialisation à outrance.

SERVICES PUBLICS

Le congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique garant de l'indépendance des fonctionnaires.

Le congrès revendique l'indispensable abandon de la RGPP et de la MAP (Modernisation de l'Action publique), responsable de la suppression de plusieurs centaines de postes dans la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière dans le département, ce qui signifie :

- ▶ le maintien de tous les sites et services publics, notamment des services publics de proximité,
- ▶ le remplacement de tous les départs et la création des emplois statutaires pour le bon exercice des missions,

- ▶ des moyens budgétaires pour satisfaire les besoins sociaux et le respect du service public et républicain.

Par contre, le congrès condamne la création des maisons de service au public en lieu et place des services publics.

Le congrès condamne la disparition dans le département de 171 communes « historiques » dans le cadre des fusions imposées par les réformes des collectivités territoriales et de la nouvelle organisation territoriale de la République. Ceci se traduit aussi par la création de neuf intercommunalités en lieu et place de 30 précédemment.

Constatant que ceci aboutit d'ores et déjà à l'externalisation/privatisation de services publics, le congrès combat toutes

les suppressions d'emplois et l'aggravation des conditions de travail des agents engendrées par ces réorganisations territoriales.

Le congrès soutient les personnels de l'enseignement dans leur lutte contre la réforme des nouveaux rythmes scolaires et dénonce la réforme des collèges qui supprime massivement des heures de cours et rompt avec l'égalité républicaine en renforçant l'autonomie des établissements dont les conseils d'administration définiraient 20 % des programmes.

Le congrès exige le retrait de la réforme du baccalauréat qui organise sa disparition en tant que diplôme national reconnu sur tout le territoire. Il se prononce également contre la loi « d'orientation et de réussite des étudiants (loi ORE) » et Parcoursup qui en réalité organisent la sélection des étudiants.

DROIT DU TRAVAIL

Le congrès dénonce la déréglementation du droit du travail impulsée par l'Union européenne et exige l'abrogation de la loi de 2008, de la loi Rebsamen de 2015, de la loi El-Khomri de 2016 et des ordonnances « Macron » de 2018 qui permettent de déroger aux conventions collectives en faisant prévaloir l'accord d'entreprise sur la convention de branche, ouvrant ainsi la porte au moins-disant social. Le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Le congrès exige l'abrogation de la loi du 13 juin 2013 issue de l'ANI dit sur la sécurisation de l'emploi et des récentes ordonnances « Macron » qui sous couvert de « flexisécurité » facilitent les licenciements et « sécurisent les employeurs quant à leur coût par le plafonnement des indemnités des prud'hommes.

Le Congrès s'oppose à l'extension des possibilités de rupture du contrat de travail, comme les ruptures conventionnelles collectives. Le Congrès dénonce les recours abusifs au dispositif de rupture conventionnelle individuelle.

Le Congrès revendique le rétablissement de l'autorisation administrative des licenciements économiques (supprimée en 1986). Le Congrès revendique des moyens pour un contrôle renforcé par l'administration du travail.

Contre le développement de la précarité de l'emploi (CDD, intérim, contrat de projet, temps partiel imposé...), jusqu'à 30 % des effectifs dans certains cas, y compris sur des postes permanents, ce qui constitue un recours illégal aux contrats d'intérim, le congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé. De même, le congrès

SÉCURITÉ SOCIALE ET RETRAITES

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

Le congrès demande l'abrogation des lois, décrets et textes permettant au parlement de voter chaque année un plan de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en fonction d'un objectif de dépenses, notamment de l'ONDAM qui définit l'encadrement des dépenses d'assurance maladie dans un budget d'austérité dont une des conséquences est l'asphyxie des hôpitaux et des EHPAD publics.

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG...), le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le

Le congrès demande l'abandon de la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) et de la loi Touraine qui ont considérablement dégradé les conditions de travail et la prise en charge des patients. Le congrès exige l'abandon des coupes budgétaires décidées par le gouvernement actuel dans les hôpitaux.

De même pour les EHPAD dans lesquels les conditions de travail et d'accueil des résidents sont dans bien des cas indignes, le congrès confirme la revendication « un agent pour un résident ».

Le congrès s'oppose à la transformation de la SNCF en société anonyme, première étape vers sa privatisation, et à la suppression du statut des cheminots, de leurs droits collectifs et de leur protection contre les licenciements.

condamne les pratiques des employeurs qui consistent à utiliser les stagiaires comme main d'œuvre à un coût défiant toute concurrence.

Dans le secteur public, le congrès condamne le remplacement des emplois statutaires par des contractuels, par définition emplois précaires. Le Congrès demande le réemploi de tous les contrats aidés supprimés par la réduction drastique des fonds alloués et leur transformation en emplois statutaires dans la fonction publique ou sous convention collective dans le privé.

Le patronat de la grande distribution saisit l'occasion de la libéralisation de l'ouverture des magasins le dimanche pour mener une offensive dans le département. C'est pourquoi le congrès engage tous ses syndicats et structures à poursuivre la mobilisation interprofessionnelle contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche.

Le congrès se prononce contre la réforme de la formation qui renforce la mainmise du patronat sur la formation professionnelle, supprime le dispositif important que le CIF (congé individuel de formation) constituait pour les salariés au profit du CPF (congé personnel de formation).

Le congrès s'insurge contre les conséquences des ordonnances "Macron" sur les institutions représentatives du personnel qui se concrétisent par la disparition des délégués du personnel et du CHSCT. Il s'agit d'une atteinte au droit à la santé, à la sécurité, et à l'amélioration des conditions de travail et plus généralement à la défense des revendications individuelles et collectives.

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

Le congrès demande l'abrogation des lois, décrets et textes permettant au parlement de voter chaque année un plan de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en fonction d'un objectif de dépenses, notamment de l'ONDAM qui définit l'encadrement des dépenses d'assurance maladie dans un budget d'austérité dont une des conséquences est l'asphyxie des hôpitaux et des EHPAD publics.

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG...), le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

favoriser les fonds de pension.

Pour préserver la solidarité et les retraites par répartition, le congrès réaffirme ses revendications et notamment :

- ▶ 40 ans de cotisations, c'est déjà trop dans l'objectif de revenir aux 37,5 ans pour tous,
- ▶ le rétablissement du droit au départ à 60 ans,
- ▶ le retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes dans le secteur public,
- ▶ le retour au calcul des pensions sur les 10 meilleures années dans le privé.

Le congrès condamne l'accord interprofessionnel inique de 2015 concernant l'ARRCO et l'AGIRC, signé par la CFTD, la CFE-CGC, la CFTC, dont le contenu fait supporter aux salariés 90 %

des efforts pour le rétablissement de l'équilibre financier des régimes, donnant ainsi la part belle aux employeurs dont les 10 % restant à leur charge ont été compensés par une baisse des cotisations accidents du travail.

Le congrès exige en particulier la suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions pendant trois ans, dit contribution de solidarité, dont l'objectif est de contraindre les salariés à retarder leur départ en retraite.

Dans le cadre de cette fusion, le congrès s'inquiète également de l'impact de la fusion ARRCO et AGIRC sur le montant des pensions et du devenir de la garantie minimale de points (GMP) pour les cadres, assimilés-cadres et techniciens adhérents à l'AGIRC.

DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

Le congrès exige l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale, des lois Rebsamen notamment sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes qui permet aux employeurs de contester l'élection de représentants du personnel et des ordonnances "Macron" portant sur la mise en place du comité social et économique (CSE) en lieu et place du CE, des DP et des CHSCT.

Le congrès revendique la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Le congrès appelle ses syndicats et sections syndicales à préparer activement les élections dans la fonction publique, à la chambre d'agriculture ainsi qu'à celles aux conseils d'adminis-

tration des organismes HLM.

Augmenter le nombre de nos syndiqués et surtout de nos implantations est un objectif prioritaire. Pour le congrès, les syndicats et les militants doivent redoubler d'efforts pour développer l'organisation.

Le congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections syndicales pour rassembler les salariés afin de se préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés, y compris par la grève interprofessionnelle. Le congrès appelle l'ensemble des salariés à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT-FO.

À Segré, le 7 juin 2018

Adoptée à l'unanimité



La réforme des retraites : « La fin d'une société de statuts » (Emmanuel Macron)



S'il y avait encore quelques doutes sur les volontés présidentielles en matière de contre-réforme des retraites, le président des riches les a levés mercre-

di 13 juin dans son discours au congrès de la Mutualité à Montpellier.

Il y a annoncé en effet qu'il était pour un « solidarisme¹ »

1 le solidarisme est une doctrine sociale conçue par

qui mette fin à une « société de statuts ».

« *La fin d'une société de statuts* » ! Tout est dit.

Et Macron d'ajouter : « *Que nous fassions progressivement converger l'ensemble des régimes existants qui s'étaient construits dans des différences aujourd'hui devenues inexplicables, c'est la clé pour rétablir la justice du système.* »

Pour comprendre à quel point cette assertion de « rétablissement de la justice » est un mensonge, il est utile de revenir sur l'existant puis analyser ce que serait un régime universel par point

un certain Bourgeois (ça ne s'invente pas) à la fin du 19^e siècle, qui nie la lutte des classes et qui se présente comme une alternative à la fois au libéralisme et au socialisme

Les régimes de base dans le privé et le public

Des calculs différents, mais des régimes qui assurent une solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle

Les régimes de base français (régime général, fonction publique, régimes spéciaux...) sont des régimes **par répartition** en **annuités de cotisations**.

Dans tous les cas, la pension de retraite est versée à taux plein pour une durée d'assurance donnée et un âge de référence.

Dans le secteur privé, la durée d'assurance est calculée en trimestres ; chaque trimestre est acquis à partir d'un niveau de salaire (à partir d'une rémunération équivalente à 150 h de SMIC un trimestre est acquis). Ce paramétrage permet par exemple aux salariés à temps partiel d'obtenir 4 trimestres

par an.

De plus, de nombreuses périodes (chômage, maternité, maladie, invalidité...) sont dites « validées », c'est-à-dire qu'elles entrent dans le décompte des trimestres nécessaires à un départ à taux plein.

Dans la Fonction publique et les régimes spéciaux, la durée est aussi comptée en trimestres, mais à partir de la durée effective (du 1^{er} au dernier jour d'activité) sans référé-

Dans le cadre des « concertations » sur la réforme des retraites, la confédération cgt-Force Ouvrière a d'entrée réaffirmé son exigence du maintien de tous les régimes et de tous les statuts existants.

rence au temps de travail, ce qui, là aussi, neutralise l'incidence des périodes en temps partiel.

La pension est calculée en fonction d'un salaire de référence (moyenne des 25 meilleures années pour les salariés du privé, situation du salaire – hors primes – 6 derniers mois avant le départ pour la fonction publique).

Il y a donc deux modes de calcul différents du salaire de référence entre le public et le privé.

Cela s'explique parce qu'il y a deux modes de déroulement des carrières différents. La carrière d'un fonctionnaire se déroule, de manière linéaire à l'ancienneté. Sa carrière évolue selon les échelons définis par la grille du grade auquel il appartient et les promotions par changement de grade ou de catégorie.

C'est pour cette raison qu'un calcul sur les meilleures années, comme dans le privé, serait extrêmement défavorable pour un fonctionnaire. Le calcul sur les six derniers mois est donc essentiel.

À l'inverse, les carrières du privé sont beaucoup plus heurtées, soumises à des aléas et il n'est pas rare que les meilleures années de sa-

laire ne soient pas les dernières.

Qu'ils relèvent du public ou du privé, les régimes actuels assurent **une solidarité intergénérationnelle**, puisque les cotisations des actifs servent à payer les retraites des pensionnés (système par répartition). Nous verrons plus loin que le gouvernement ne remettra pas en cause la répartition.

Mais ces régimes assurent aussi **une solidarité entre salariés**.

Cette solidarité permet de mutualiser les risques pouvant advenir tout au long d'une vie de travail (chômage, maladie, handicap, bas salaires...) de compenser des interruptions d'activité incontournables (maternité...) ou des pertes de revenus impactant fortement les ressources des retraités (pensions de réversion)...

C'est cette solidarité-là que la réforme gouvernementale mettrait radicalement en cause, en individualisant les droits.

Enfin, il est nécessaire de tordre le cou à une idée reçue qui a la vie dure mais qui est totalement fautive. Non, les retraites du public ne sont pas « meilleures » que celles du privé.

Contrairement à une idée reçue, à carrière comparable, les retraites du public et celles du privé sont équivalentes.

Toutes les études montrent qu'au final les pensions du privé et du public, à carrières comparables, sont équivalentes.

Ainsi, dans un récent document, le COR (Conseil d'orientation des retraites) écrit :

« Les travaux de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé -NDLR) à partir de l'échantillon interrégime des retraités, repris par le Conseil d'orientation des retraites, mettent ainsi en évidence que les taux de remplacement² dans le secteur public sont similaires (voire légèrement inférieurs) à ceux du privé : [les études indiquent un] taux de remplacement médian de 72.1 % pour les anciens salariés du public contre 73.8 % pour les anciens salariés du privé. »

² Le taux de remplacement est le rapport entre le dernier salaire perçu et le montant mensuel de la pension de retraite.

Régime universel par points : pouvoir baisser les retraites sans prendre le risque d'une réforme

La quasi-totalité des régimes complémentaires fonctionnent selon le principe du point. Tel est le cas de l'Arrco et de l'Agirc, régimes complémentaires des salariés du privé.

Penchons-nous sur ce fonctionnement en points, puisqu'il semble que le gouvernement veuille en faire l'avenir de notre système de retraite.

Dans un régime en points, deux étapes sont importantes pour l'assuré.

Première étape, l'acquisition des points. Chaque année travaillée, l'assuré par ses cotisations acquiert des points via un prix d'achat de ce point. Exemple : pour un salaire mensuel de 1 500 euros, un assuré cotise au taux de 10 %, soit 150 euros. Si le point vaut 2 euros, il obtiendra 75 points. Le point est simplement une unité de compte. Ce

pourrait être tout autant un régime en images (l'assuré aurait 75 images en cotisant) : cela ferait moins sérieux, mais reviendrait au même !

Deuxième étape : des points à la retraite. Au moment du départ en retraite, le régime de retraite va transformer ces points en pension. Le régime applique au nombre de points cumulé, la valeur du point à la liquidation. Par exemple, si le point vaut 0,5 euro³, la retraite d'un assuré ayant cumulé 15.000 points

³ En 2018, la valeur d'achat du point ARR-CO (salariés non-cadres) est de 16,7226 €, sa valeur pour le calcul de la pension est de 1,2513 €.

Pour l'Agirc (salariés cadres) ces valeurs sont respectivement de 5,8166 € et 0,4352 €.

Les différences sont essentiellement dues à des différences d'assiette et de taux de cotisation. En 2019 ces deux régimes seront fusionnés. Le nouveau régime Agirc-Arrco reprendra les valeurs de point de l'Arrco.

au cours de sa carrière sera de 7.500 euros (annuels).

Le but principal de la réforme : faire baisser le poids des retraites sans qu'il soit nécessaire de passer par une réforme

Dans un régime par point le gestionnaire peut donc intervenir sur les paramètres (valeur d'achat du point et valeur de sa liquidation), sans qu'il soit nécessaire de recourir à une réforme, toujours socialement risquée, en fonction des « nécessités », c'est-à-dire de la volonté politique de ceux qui dirigent le système de retraite.

C'est ainsi que les gestionnaires des régimes Agirc et Arrco ont toujours procédé pour équilibrer les régimes. Par exemple, pour 2018, la valeur

ACTUALITÉS

des points AGIRC-ARRCO pour le calcul de la retraite n'a pas été revalorisée alors que le prix d'achat de ces points a été augmenté de 3,3 %. Or quelles sont les visées du gouvernement ?

Le journal financier « Les Échos » toujours bien informé (la rumeur dit même que les ministres découvrent dans ses pages les orientations qu'ils devront défendre ensuite), écrivait il y a peu :

« Les pensions en répartition atteignent 14 % du PIB... À terme, le poids de la répartition pourrait refluer vers 12 % du PIB, soit un niveau restant au-dessus de la moyenne de nos compétiteurs, mais dans de moindres proportions qu'aujourd'hui. »

Nous y voilà. Il s'agit donc de « d'économiser » 2 % de PIB. 45 milliards d'euros si on se réfère à la valeur du PIB 2018 (2 163 milliards

d'euros)! Ce qui représenterait à peu près 15 % de baisse du volume des pensions de retraite!

La preuve? Lorsque dans le cadre des « concertations » Force Ouvrière demande un engagement ferme de l'Exécutif sur le maintien du niveau de prestations retraites à hauteur, à minima, de 14 points de PIB, comme c'est le cas aujourd'hui, le gouvernement refuse de répondre.

Un régime universel par point : l'individualisation des droits et la fin de la solidarité !

Un régime par points est par nature exclusivement contributif : la cotisation étant proportionnelle au salaire, **la retraite est proportionnelle au nombre de points acquis et elle dépendra donc** des salaires perçus sur toute la carrière.

Alors quid des assurés en temps partiel, au chômage, en invalidité ou pour faire simple des assurés connaissant un ou plusieurs « accidents » de carrière ?

Quid des trimestres de majoration pour les mères de famille (8 par enfant dans le privé, 4 dans le public pour les enfants nés avant 2004, 2 à partir de 2004) ?

Dans la mesure où la retraite dépend étroitement du nombre de points acquis, le moindre accident **se paie cash dans un régime par points.**

Ainsi, contrairement à l'affirmation du gouvernement, le système par points est profondément inégalitaire, puisque les aléas que peut connaître un salarié durant tout son parcours professionnel ne sont plus compensés.

« La notion de durée disparaît » : l'individualisation de l'âge de départ.

Jean-Paul Delevoye a annoncé dans une entrevue au Parisien que l'âge de départ à la retraite actuel, fixé à 62 ans, devrait être conservé. Mais le maintien de cet âge légal ne veut pas dire que tous les salariés pourraient prendre leur retraite à 62 ans.

Dans un système à points, « c'est

votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel... dans un tel système, la notion de durée disparaît » avoue-t-il.

Et pour cause, les salariés qui n'auront pas assez de points pour prendre leur retraite en raison de périodes de maladie, chômage, de temps partiel contraint, etc. devront subir la double peine en travaillant **plus longtemps, pour autant qu'ils le puissent.**

Voilà la justice dont nous parle M. Delevoye, celle de l'individualisme et du chacun pour soi en lieu et place d'un régime de retraite qui prend en compte collectivement, comme les régimes aujourd'hui, les situations de précarité des salariés.

Les femmes, principales cibles du projet Macron-Delevoye

Le système actuel permet, nous l'avons vu, la compensation de certaines difficultés de carrière.

C'est ainsi que les femmes bénéficient de majorations pour enfant pour compenser les conséquences sur leur carrière de l'accouchement et de la naissance.

De la même manière, les systèmes actuels permettent de neutraliser — au moins en partie — les périodes de temps partiel⁴.

N'évoquons même pas le temps

⁴ Rappelons que toutes ces compensations ne sont que partielles. Les difficultés imposées aux femmes sont telles que les retraites des femmes restent inférieures de 20 % à celles des hommes!

partiel contraint. Les femmes qui choisissent le temps partiel le font rarement pour toute leur carrière. Elles le limitent aux années nécessaires pour les enfants. Sur quarante-deux ans de carrière, pour le moment, dix-sept années de temps partiel ne viennent pas contrecarrer le calcul du salaire moyen des vingt-cinq meilleures années. Par contre, si c'est toute la carrière qui est prise en compte, le temps partiel, subi ou choisi, aura des conséquences dramatiques sur le montant de la pension des femmes.

Interrogé, Delevoye affirme qu'il



Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn

ACTUALITÉS

« *maintiendra les solidarités* ». D'accord, mais lesquelles? Mystère! Nous ne savons pas ce qu'il maintiendra, mais il nous dit déjà : « *Il faudra déterminer la nature du financement (...). La majoration de durée d'assurance est une politique familiale.* »

Mensonge! La majoration de durée d'assurance n'est pas une mesure familiale, mais **un droit à la retraite** pour les femmes ayant eu des enfants.

Les pensions de réversion attaquées ?

Le Monde nous apprend le 16 juin que Delevoye, dans un document remis aux « partenaires sociaux », vient de les interpeller : « *Doit-on maintenir les pensions de réversion ?* » Fausse question,

bien sûr! On connaît déjà la réponse. Selon le journal : « *La réversion constitue l'une des preuves du caractère injuste et complexe de nos régimes de retraite. Pour l'obtenir, les règles sont hétérogènes et peuvent virer au casse-tête.* »

Tandis que, si elle est supprimée, tout devient simple!

Encore une fois, les femmes sont la cible : elles sont les principales bénéficiaires (89 %) des pensions de réversion en raison et de leur espérance de vie et de l'existence de conditions de ressources drastiques pour les salariés du privé qui lèsent obligatoirement les veufs.

Depuis, devant le tollé soulevé par ces déclarations, le gouvernement tente de « calmer le jeu »... mais bien mal : « *les pensions de réversion actuelles ne seront pas touchées* » af-

firme Macron. Et les futures ?

À la place de toutes les solidarités conquises dans le cadre des régimes actuels de retraite, Macron veut instituer une seule règle : **pour toucher, il faut avoir payé! Pas de cotisation? Pas de droit!**

Dans cette logique financière, il n'y a pas à s'étonner que les femmes soient la principale cible.

Cible de la remise en cause de la majoration de durée d'assurance, cible, car la prise en compte de toute la carrière a des conséquences particulièrement meurtrières pour les femmes, cible enfin en cas de suppression de la pension de réversion.

Sur tous les tableaux, les femmes paieraient le prix fort de cette contre-réforme si elle devait arriver à terme.

La fin du paritarisme et la généralisation de complémentaires par capitalisation ?

Qui gèrera le « régime universel » ?

Dès lors que tous les régimes de retraite (y compris les régimes complémentaires) convergeraient vers un régime « universel », qui assurerait la gestion d'un tel régime ?

Le régime général relève de la Sécurité sociale, propriété des travailleurs. Il y subsiste malgré tous les coups portés, une forme de paritarisme.

Les régimes complémentaires qui y sont adossés, l'Arrco et l'Agirc, sont eux aussi gérés paritarierement.

Demain, fusionnés avec le régime des fonctionnaires, les régimes de non-salariés, le régime des exploitants agricole... qui pourra en assurer la gestion ?

Poser la question c'est y répondre. La place de l'État y sera prépondérante, voire unique. L'État pourra comme bon lui semble décider des paramètres d'achat et de liquidation du « point universel », c'est-à-dire décider en fonction de sa politique économique de la part de

la richesse nationale dévolue aux retraités.

12 % au lieu des 14 % actuels, 45 milliards d'économies à terme, voilà l'unique objectif du gouvernement Macron.

La baisse des retraites : l'obligation faite aux salariés de recourir à la capitalisation

Nous l'avons vu, l'objectif poursuivi par le gouvernement est de baisser le poids des retraites par répartition : les faire passer de 14 à 12 % du PIB, voilà l'objectif.

Une baisse de 15 % du volume des retraites implique ipso facto une baisse moyenne des pensions servies d'autant. Quelle solution pour les salariés? Reculer l'âge de départ bien sûr, mais aussi recourir à la capitalisation : une forme accrue d'individualisation!

Les économistes qui inspirent cette réforme, l'avouent sans honte : « il faudra une part de capitalisation dans la retraite future ».

Le patronat ne cache pas sa joie. Dans une interview aux Échos le 30 mars dernier, son vice-président affirmait : « *Les salariés du privé doivent avoir accès à des systèmes de capitalisation... Introduire de la capitalisation serait favorable... pour l'économie française, car la constitution d'une épargne de long terme permet de faire des choix d'investissement structurants* »... mais surtout de mettre d'énormes masses financières à disposition des bourses.

Les fonds de pension, compte tenu de l'importance des fonds qu'ils gèrent, sont des actionnaires importants d'entreprises cotées en bourse; ce qui, au passage, les soumet à tous les aléas boursiers.

Chacun se souvient, lors de la faillite de la banque **Lehman Brothers** en septembre 2008, du fait de son implication dans la crise des **subprimes**, que les employés de cette banque ont vu leurs dollars capitalisés en vue de leur retraite partir en fumée. Leur retraite a tout simplement disparu !

Individualisation des droits, baisse des pensions de retraites, destruction des mécanismes de la solidarité interprofessionnelle, tel est le projet gouvernemental de réforme des retraites.

Y-A-T-IL UN AUTRE MOT D'ORDRE POSSIBLE QUE :

« RETRAIT DE LA CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES » ?